

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE DE LA CAISSE DES ECOLES

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2025

Nombre de membres élus : 9

En exercice : 9

Qui ont pris part à la délibération : 6

Le 15 décembre 2025, le Comité de la Caisse des Ecoles du Lavandou s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gil BERNARDI,

Présents : M. Gil BERNARDI, Mme Frédérique CERVANTES, Mme Nicole GERBE, M. Gilles COLLIN, Mme Myriam BINOIS et Mme Laëtitia SPIEGELS.

Absents excusés : Mme Nathalie JANET, Mme Laurence TOUZE-ROUX et Mme Corinne FERRAND.

Quorum : 6

Date de la convocation : 25 novembre 2025

N° délibération : 11-2025

BUDGET DE LA CAISSE DES ECOLES
ADMISSION EN NON-VALEUR DE PRODUITS IRRECOUVRABLES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Considérant la demande d'admission en non-valeur de produits irrécouvrables formulée par le comptable public en date du 19 mai 2025,

Le COMITE DE LA CAISSE DES ECOLES DU LAVANDOU
APRES EN AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITE, 6 voix pour

DECIDE d'approuver l'admission en non-valeur des recettes énumérées ci-dessous, pour un montant de 41.40 €.

EXERCICES 2021 et 2022 :

Numéro de titre	Montant	Nature de la recette	Motif ANV
2021-T 25-3	4.05 €	Facture cantine décembre 2020	RAR inférieur seuil poursuite
2022-T 333-37	12.40 €	Facture cantine septembre 2022	RAR inférieur seuil poursuite
2022-T 76-8	4.05 €	Facture cantine janvier 2021	RAR inférieur seuil poursuite
2022-T 202-25	8.10 €	Facture cantine mai 2022	RAR inférieur seuil poursuite
2022-T 301-30	12.80 €	Facture cantine juillet 2022	RAR inférieur seuil poursuite
Total Général	41.40 €		

FAIT AU LAVANDOU, les JOUR, MOIS et AN que DESSUS,
POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Président
Gil BERNARDI



Date de publication :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Toulon à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture du Var ou date de sa publication.